

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1009

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« supplémentaire »

les mots :

« en format »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel